

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2439

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et SPIRITO / Les Chœurs et Solistes de Lyon – Chœurs Britten, dans le cadre de l'opération "Ouie le jeudi" - 5 concerts au Musée d'Art Contemporain, d'octobre 2016 à juin 2017

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2439 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET SPIRITO / LES CHŒURS ET SOLISTES DE LYON – CHŒURS BRITTEN, DANS LE CADRE DE L'OPERATION "OUIE LE JEUDI" - 5 CONCERTS AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN, D'OCTOBRE 2016 A JUIN 2017 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain de Lyon (MAC) et le Chœur SPIRITO (issu de la fusion du Chœur Bernard Têtu et du Chœur N. Corti) envisagent une série de 5 concerts sous l'intitulé « Ouïe le jeudi » du Chœur SPIRITO, au sein du Musée d'Art Contemporain de Lyon, d'octobre 2016 à juin 2017.

Ces répétitions-concerts, à caractère pédagogique, donneront à découvrir les coulisses et la préparation d'un concert. Le spectacle, principalement basé sur les chœurs, associe souvent des instrumentistes et des danseurs.

Ce projet vise à sensibiliser les publics des deux institutions à l'art contemporain et à l'art choral. Depuis près de 30 ans, les Chœurs et Solistes de Lyon irriguent le monde musical national et international avec, comme leader, Bernard Têtu. Ce Chœur s'est récemment rapproché du Chœur Britten et ensemble ils ont créé Spirito, nouvelle structure chorale.

Les deux partenaires, Musée d'art contemporain et Chœur Spirito, s'allient pour une opération qui concourra à l'animation de la Cité Internationale et dont le budget total s'élève à 44 737 €. Le Musée d'Art Contemporain contribuera par règlement de facture à hauteur de 4 500 € à l'ensemble des soirées et en nature à hauteur de 18 344 € (apport en personnel, en communication, en mise à disposition de locaux).

Cette initiative est encadrée juridiquement par la convention de partenariat jointe au rapport et soumise à votre agrément.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1) La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et SPIRITO, concernant l'opération « ouïe le jeudi » - 5 concerts au Musée d'Art Contemporain, d'octobre 2016 à juin 2017, est approuvée.

2) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3) Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget du service des publics du Musée d'Art Contemporain – chapitre 011 – compte 6288 « autres services extérieurs ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN